



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 31 juillet 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 juillet 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI à M. le maire, Mme BIANCAMARIA à M. BALZANO, M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme VILLANOVA à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme MASSEI à M. SBRAGGIA.

Etaient absents :

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. FILONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Yoann Habani est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 31 juillet 2017

Délibération N°2017/184

Délégation de maîtrise d'ouvrage publique de la CAPA à la Ville pour la réalisation de travaux d'eau potable et d'assainissement dans le cadre du réaménagement des rues Chanoine MAESTRONI et Comte BACCIOCHI

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio va procéder au réaménagement de la rue Chanoine François MAESTRONI suite à son intégration dans le domaine public communal.

Les travaux envisagés nécessitent de traiter la recueillie des eaux de ruissellement en aval par la création d'un réseau pluvial (diamètre 500).

La réalisation de cette opération représente, pour la CAPA, au titre de sa compétence eau et assainissement, une opportunité de créer un réseau de collecte des eaux usées et d'adduction d'eau potable rues Chanoine MAESTRONI et Comte BACCIOCHI.

Pour une bonne coordination des travaux, la CAPA a souhaité confier à la Ville d'Ajaccio la délégation de sa maîtrise d'ouvrage pour ces travaux.

L'enveloppe financière des travaux d'eau potable, d'assainissement et d'équipements connexes est estimée à 44 300 € HT (1 300€ HT pour l'adduction d'eau potable et 43 000€ HT pour l'assainissement).

La CAPA prendra en charge 100% du montant estimé de ces travaux.

Les paiements effectués par la CAPA, des travaux susmentionnés, tiendront compte de l'actualisation des prix.

Les paiements, des travaux susmentionnés, se feront aussi toutes taxes comprises.

Toute modification de cette enveloppe ne pourra se faire qu'après l'accord exprès de la CAPA.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique de la CAPA à la Ville d'Ajaccio pour les travaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement entrant dans le cadre du réaménagement des rues Chanoine MAESTRONI et Comte BACCIOCHI.

D'autoriser le Maire à signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. Christian BALZANO, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2125-1 et suivants ;

Vu le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 juillet 2017 ;

AUTORISE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique de la CAPA à la Ville d'Ajaccio pour les travaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement entrant dans le cadre du réaménagement des rues Chanoine MAESTRONI et Comte BACCIOCHI.

le Maire à signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170731-2017_184-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2017
Publication : 04/08/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Page 3 sur 3

